

Programme BTS Professions Immobilières 2023 - 2025

Objectifs de la formation

Le titulaire d'un BTS « Professions immobilières » exerce une activité de services qui requiert la mobilisation de nombreuses compétences relationnelles, juridiques, organisationnelles, administratives, commerciales, financières, comptables, fiscales. L'activité de conseil y est prégnante.

Les activités s'organisent autour de deux grands types de fonctions :

- Des fonctions techniques, s'appuyant sur une nomenclature de métiers,
 - La transaction immobilière

Cette fonction vise principalement à assurer le conseil et l'intermédiation entre un offreur (vendeur ou bailleur) et un demandeur (acquéreur ou locataire) d'un bien immobilier

- La gestion immobilière

Cette fonction consiste à assurer l'administration de biens immobiliers collectifs (gestion de copropriété) ou privés et publics individuels (gestion locative).

- Des fonctions « support », qui mettent en œuvre des compétences transversales
 - La communication

Fonction fondamentale en interdépendance avec les autres fonctions et l'environnement professionnel.

- Le conseil en ingénierie

Ces activités possèdent une dimension transversale affirmée (historique, technique, architecturale, urbanistique, juridique, économique...). Elles permettent une analyse plus fine du produit, afin d'être en mesure de proposer les prestations adaptées.

Horaires d'enseignement

Matières enseignées	Volume 1 ^{ère} année	Volume 2 ^{ème} année
Droit et veille juridique	84	63
Economie et organisation de l'immobilier	86	67
Architecture, habitat et urbanisme, développement durable	63	46
Communication professionnelle	58	47
Culture Générale et expression	86	67
Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier : Anglais	88	67
Transaction immobilière (+ Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles)	172	94
Gestion immobilière (locative et copropriété) (+ Conduite et Présentation d'Activités Pr)	129	141
Total heures par année	766	585
Total heures 2 années	1350	

Grille d'examen

Épreuves	Coef	Forme	Durée
U1 Culture générale et expression	3	écrite	4 heures
U2 Langue vivante étrangère	2	écrite	2 heures
E3 Conseil en ingénierie de l'immobilier	4	écrite	3 heures
E4 Communication professionnelle en français et LV1	2	orale	20 mn
U51 Transaction immobilière	3	écrite	3 heures
U52 Gestion immobilière	3	écrite	3 heures
U6 Conduite et présentation d'activités professionnelles	4	orale	40 mn

Conformément au référentiel « Brevet de Technicien Supérieur Professions Immobilières »

Volume de formation sur 2 ans : 1 350 h.

Méthodes mobilisées : Formation en présentiel.

Modalités d'évaluation : L'examen final est sous forme ponctuelle.

Durée : Contrat d'apprentissage de 2 ans.

Équivalence ECTS : 120 crédits.

Rythme de l'alternance :

- 1^{ère} année : 3 jours entreprise/2 jours formation (Cf calendrier d'alternance)
- 2^{ème} année : de 3 jours de formation puis de 2 jours formation la semaine suivante (Cf calendrier d'alternance)